

Délibération

n° 2025-16

Objet : Rapport annuel d'activité 2024

Séance du : 07 avril 2025

Président de séance : Philippe LOCATELLI

Date de la convocation : 25 mars 2025

Secrétaire de séance : Sophie LUTZ

Nombre de membres titulaires en exercice le jour de la séance : 35

	Présent(e) 20	Représenté(e) par 1	Excusé(e) donne pouvoir à 10	Excusé(e) 4
<u>Collège représentant les communes affiliées</u>				
LOCATELLI Philippe,	X			
DI FOLCO Catherine,	X			
COMBET Damien,	X			
LUTZ Sophie,	X			
STARON Catherine,	X			
REVELLIN Gérard,	X			
BRUNEAU Nathalie,	X			
MICHAUD Maryse,	X			
ARCOS Sébastien,	X			
ASTRE Joëlle,	X			
BALDIVIA Dominique,			X R. FARNOS	
BALLESIO Pierre,			X M. MICHAUD	
DECHAMPS Véronique,	X			
FARNOS René,	X			
FRESSYNET Pierre,	X			
GALLET Christian,	X			
GAVAULT Yves,	X			
ODO Xavier	X			
PERRUSSEL-BATISSE Josée			X C. DI FOLCO	
TISSOT Philippe				X
VINCENT Max	X			
<u>Collège représentant les établissements publics affiliés</u>				
ZANNETTACCI Pierre-Jean				X
DUTHEL Gilles			X S. LUTZ	
MALOSSE Daniel			X D. COMBET	

Présent(e) Représenté(e) Excusé(e) Excusé(e)
par donne pouvoir à

<u>Collège représentant les communes non affiliées</u>				
BOSETTI Laurent			X G. REVELLIN	
GLÜCK Olivier			X P. PRESSYNET	
CORSALE Doriane			X M. VINCENT	
<u>Collège représentant les établissements publics non affiliés</u>				
PUBLIÉ Martine				X
BOULARD Valérie		MC. MONNET		
<u>Collège représentant la Métropole de Lyon et le Département du Rhône</u>				
ARTIGNY Bertrand				X
KHELIFI Zémorda			X P. LOCATELLI	
Pascale CHAPOT	X			
<u>Collège représentant la Région Auvergne Rhône-Alpes</u>				
MOROGÉ Jérôme	X			
PACCAUD Mickael			X P. CHAPOT	
CRUZ Sophie	X			

Était excusée madame Noëlle SCARAFIA, Responsable du SGC BRON.

Ont assisté à cette réunion :

Olivier DUCROCQ, Directeur général des services
Philippe GÉRARD, Directeur général adjoint
Laurence MARLIER-CANNATA, Directrice du pôle Appui aux collectivités
Guillaume GONON, Directeur du pôle Santé
Nadège NOËL, Directrice du pôle Recrutement mobilité

Conformément à l'article 27 alinéa 5 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, Monsieur le Président présente au Conseil d'administration le rapport annuel d'activité de l'établissement pour l'année 2024.

Ce rapport, qui réunit les données relatives à l'activité de l'ensemble des services, fait l'objet d'une présentation détaillée permettant aux membres du Conseil d'administration d'appréhender l'ensemble des missions assurées pendant l'exercice 2024 et d'obtenir tout complément d'information suite aux questions posées.

Monsieur le Président soumet aux membres du Conseil d'administration le rapport annuel d'activité 2024 de l'établissement.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver le rapport annuel d'activité 2024 de l'établissement.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon
Le 07 avril 2025
Le Président,




Philippe LOCATELLI